

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Etaient présents :

Mmes Christine CARTIER, Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Virginie RENARD, Angélique SINEAU, Sylvie MAY
MM Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Didier GRASTEAU, Gilles LORPIN, Alain SABRAS, Ludovic VALLEE

Etaient absents : Jean-Marc HAMON

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des comptes-rendus des 5 novembre et 5 décembre 2020
2. Marché complémentaire pour les travaux de l'hôtel du Croissant : Lot F couverture
3. Marché de l'Hôtel du croissant : Avenant N°2 du Lot F Couverture
4. Marché de l'Hôtel du croissant : Avenant N°1 et 2 du Lot R Terrassements VRD
5. Marché de l'Hôtel du croissant : Avenant N°2 du Lot B Maçonnerie gros œuvre
6. Installation d'une chaudière à granulés dans l'Hôtel du Croissant : demandes de subvention
7. Demande d'aide sociale
8. Demande de subvention : séjour pédagogique
9. Numérotation parcelle AA n°372
10. Contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la Mairie
11. Reconduction du contrat de maintenance du logiciel de la Bibliothèque
12. Questions diverses

1/ ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES 5 NOVEMBRE ET 5 DECEMBRE 2020

Les comptes-rendus ont été adoptés à l'unanimité.

2/ MARCHE COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE L'HOTEL DU CROISSANT : LOT F COUVERTURE

Madame Le Maire rappelle que lors du lancement du marché de rénovation et d'extension de l'Hôtel du croissant, il avait été prévu une option pour la réfection de la toiture. Cette option avait été soumise à consultation des entreprises et après ouverture des plis, il avait été décidé de ne pas la retenir. L'entreprise DELAUBERT restait la mieux-disante.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'avancement des travaux et sur conseil de l'architecte, il apparaît nécessaire et indispensable finalement de prendre l'option Réfection de toiture.

Madame le Maire propose de signer un nouveau marché avec l'entreprise DELAUBERT pour un Lot F bis. Le montant de celui-ci est de 41 872,54 € HT soit 50 247,05 € TTC.

La Commission d'appel d'offres a accepté ce nouveau marché Lot F Bis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer ce marché supplémentaire du Lot F Bis Couverture à l'entreprise DELAUBERT pour un montant de 41 872,54 HT soit 50 247,05 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le marché avec l'entreprise DELAUBERT pour le Lot F Bis et toutes les pièces s'y rapportant, et lancer la partie optionnelle.

3/ MARCHE DE L'HOTEL DU CROISSANT : AVENANT N°2 DU LOT F COUVERTURE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires, changement d'une solive (fourniture et pose) et réfection du plancher en OSB, ce qui nécessite un avenant n° 2 concernant :

- Le lot F – Couverture de l'entreprise DELAUBERT d'un montant de 4 317,09 € HT soit 5 180,51 € TTC.

La Commission d'appel d'offres a accepté cet avenant n° 2.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du marché initial + avenant n°1 du lot F – Couverture de l'Entreprise DELAUBERT s'élevait à 56 468.34 € HT soit 67 762.01 € TTC.

Ce qui porte le nouveau montant du marché du lot F Couverture de l'entreprise DELAUBERT à 60 785,43 € HT soit 72 942,52 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres ; compte tenu de l'avenant n° 2, le nouveau montant du marché du lot F Couverture de l'entreprise DELAUBERT s'élève à 60 785,43 € HT soit 72 942,52 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'avenant n° 2 du lot F - Couverture de l'entreprise DELAUBERT et toutes les pièces s'y rapportant.

4/ MARCHE DE L'HOTEL DU CROISSANT : AVENANT N°1 ET 2 DU LOT R TERRASSEMENTS VRD

AVENANT 1 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'agrandissement et l'extension de la véranda des travaux supplémentaires sont nécessaires. Un devis a été demandé à l'entreprise PIGEON titulaire du lot R Terrassements VRD. L'entreprise propose un avenant d'un montant de 655.70 € soit 786.84 € TTC.

La Commission d'appel d'offres a accepté cet avenant n° 1.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du marché initial du lot R – Terrassements VRD de l'Entreprise PIGEON TP s'élevait à 31 905,15 € HT soit 38 286,18 € TTC.

L'avenant n° 1 d'un montant de 655,70 € HT soit 786,84 € TTC.

Ce qui porte le nouveau montant du marché du lot R Terrassements VRD de l'entreprise Pigeon TP à 32 560,85 € HT soit 39 073,02 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres ; compte tenu de l'avenant n° 1, le nouveau montant du marché du lot R Terrassements VRD de l'entreprise PIGEON TP s'élève à 32 560,85 € HT soit 39 073,02 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'avenant n° 1 du lot R Terrassements VRD de l'entreprise PIGEON TP et toutes les pièces s'y rapportant.

AVENANT 2 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires sont nécessaires notamment la réalisation d'une tranchée pour la chaufferie bois.

Un devis a été demandé à l'entreprise PIGEON TP titulaire du marché R Terrassement VRD. L'entreprise propose un avenant n° 2 d'un montant de 3 045,66 € HT soit 3 654,79 € TTC.

La Commission d'appel d'offres a accepté cet avenant n° 2.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du marché initial + avenant N°1 du lot R – Terrassements VRD de l'Entreprise PIGEON TP s'élevait à 32 560,85 € soit 39 073,02 € TTC.

Ce qui porte le nouveau montant du marché du lot R Terrassements VRD de l'entreprise Pigeon TP à 35 606,51 € HT soit 42 727,81 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres ; compte tenu de l'avenant n° 2, le nouveau montant du marché du lot R Terrassements VRD de l'entreprise PIGEON TP s'élève à 35 606,51 € HT soit 42 727,81 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'avenant n° 2 du lot R Terrassements VRD de l'entreprise PIGEON TP et toutes les pièces s'y rapportant.

5/ MARCHE DE L'HOTEL DU CROISSANT : AVENANT N°2 DU LOT B MAÇONNERIE GROS ŒUVRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires sont nécessaires pour la reprise du plancher du 1^{er} étage ainsi que pour la transformation du garage en local chaufferie à bois, ce qui nécessite un avenant n° 2 concernant :

- le lot B – Maçonnerie Gros œuvre : Entreprise VERGNAUD d'un montant de 13 891,69 € HT soit 16 670,03 € TTC.

La Commission d'appel d'offres a accepté cet avenant n° 2.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du marché initial du lot B Maçonnerie Gros œuvre s'élevait à 127 827,19 € HT soit 153 392,63 € TTC.

Un avenant n° 1 d'un montant de 7 097,69 € HT soit 8 517,23 € TTC. Ce qui portait le marché 134 924,88 € HT soit 161 909,86 € TTC.

L'avenant n° 2 d'un montant de 13 891,69 € HT soit 16 670,03 € TTC.

Ce qui porte le nouveau montant du marché du lot B Maçonnerie de l'entreprise VERGNAUD de Nogent le Rotrou à 148 816,57 € HT soit 178 579,88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres ; compte tenu des deux avenants le nouveau montant du marché du lot B - Maçonnerie Gros œuvre de l'entreprise VERGNAUD s'élève à 148 816,57 € HT soit 178 579,88 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'avenant du lot B de l'entreprise VERGNAUD et toutes les pièces s'y rapportant.

6/ INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A GRANULES DANS L'HOTEL DU CROISSANT : DEMANDES DE SUBVENTION

Le Cabinet ARCHI TRIAD, Maitre d'œuvre a proposé le projet de l'installation d'une chaudière à granulés et d'un réseau de chaleur pour l'Hôtel du Croissant. Le devis estimatif s'élève à 61 830 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'ouvrir en section d'investissement dans le budget annexe « Hôtel du Croissant » les crédits pour un montant total de 61 830 € HT soit 65 622,15 € TTC.

- de solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et toutes autres subventions pouvant être attribuées.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à cette réalisation.

7/ DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande d'aide financière concernant un rejet de prélèvement d'une mensualité de facture de gaz pour Madame Aline MORAS et Monsieur Cyril DEBEAUNE, domiciliés à Berd'huis (Orne) 20, rue des Chênes. Le montant de cette mensualité s'élève à 177 €. Le Conseil Départemental sollicite une aide financière à la Commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une aide financière de 60 € qui sera versée directement à Primagaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une aide financière de 60 € afin de régler une partie de l'échéance de la facture Primagaz de Madame Aline MORAS et Monsieur Cyril DEBEAUNE, domiciliés à Berd'huis (Orne) 20, rue des Chênes.
- de régler cette dépense au compte 6713 du Budget Primitif 2021.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION : SEJOUR PEDAGOGIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été sollicitée par le Collège Bignon de Mortagne-au-Perche à savoir :

- Voyage à Gorrion en Mayenne : du 21 au 25 septembre 2020 ; l'enfant concernée est Camille BOUILLON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 30 € à la mère de l'enfant du fait que le voyage est passé ;
- de régler cette dépense au budget primitif 2021 au compte 654.

9/ NUMEROTATION PARCELLE AA N°372

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de donner un numéro de voirie à l'habitation cadastrée section AA n° 372 appartenant à Madame Delphine EDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le n° 26 bis, route de Bellême à l'habitation cadastrée section AA n° 372 appartenant à Madame Delphine EDON.
- d'informer le service des Impôts de Mortagne de cette nouvelle numérotation.

10/ CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA POMPE A CHALEUR DE LA MAIRIE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie, il est nécessaire de signer un contrat d'entretien.

Le descriptif de ce contrat est le suivant :

Départ du contrat : 5 janvier 2021

Durée du contrat : un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Prix annuel : Forfait de 135 € HT soit 162 € TTC

Révision des prix : Au 5 janvier de chaque année.

Fournitures et prestations en sus : Intervention sur appel :

déplacement forfaitaire : 25 € HT

Prix horaire de Main d'œuvre : 56 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le contrat d'entretien de la Sarl CDS Services de Ceton (Orne) aux conditions proposées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'entretien entre la Sarl CDS Services et la Commune de Berd'huis.

11/ RECONDUCTION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'installation du logiciel de la bibliothèque avec un contrat de maintenance passé avec la Sté Microbib de Richemont (Moselle). Le contrat arrive à expiration.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le contrat de maintenance avec la Sté Microbib pour un montant annuel de 260 € HT d'une durée d'un an, pour la période du 22/03/2021 au 21/03/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reconduire le contrat de maintenance du logiciel Microbib d'un montant annuel de 260 € HT, renouvelable par reconduction express pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder trois ans.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de maintenance entre la Sté Microbib et la Commune de Berd'huis pour cette période.

12/ QUESTIONS DIVERSES

- Point travaux Hôtel du Croissant :

- Toujours en attente de la réponse des douanes pour le déplacement du tabac et de la Française des jeux.
- La toiture de l'Hôtel est bientôt terminée

- Ouverture de la maison médicale le 1^{er} mars 2021. Dans le cabinet tournant 3 spécialistes sont prévus, un psychiatre, un psychologue et un podologue.

- Le Cabinet infirmier sera libre au 1^{er} mars 2021, 2 ostéopathes s'installeront le 1^{er} avril 2021.